

LITIGES SUR LES TITRES DE PETROKAZAKHSTAN INC.

Cour supérieure de l'Ontario, numéro de dossier 53272CP
Cour du Banc de la Reine de l'Alberta, numéro de dossier 0701-01410

FORMULAIRE DE RÉCLAMATION ET DE LIBÉRATION

I. INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

1. **Pour obtenir un recouvrement basé sur vos réclamations en tant que membre du Recours collectif dans les recours *West Coast Soft Wear Ltd. c. 1000128 Alberta Ltd. et al*, numéro de dossier 53272CP et *William Ball Wheeler c. 1000128 Alberta Ltd. et al*, numéro de dossier 0701-01410 (ensemble, le « Litige »), vous devez remplir et signer, à la page 6 de la présente, ce Formulaire de réclamation et de libération (« Preuve de réclamation »).** Si vous omettez de produire un Formulaire de réclamation dûment adressé (tel que décrit au paragraphe 4 ci-dessous), votre demande pourrait être rejetée et vous pourriez être exclu de tout recouvrement d'une partie du fonds de règlement créé dans le cadre de la proposition de règlement du Litige.
2. Une réclamation distincte doit être remplie pour chaque compte dans lequel les actions ordinaires de PetroKazakhstan Inc. étaient détenues.
3. Toutefois, la soumission de ce Formulaire de réclamation ne garantit pas que vous aurez droit au partage du produit du règlement du Litige.
4. **ENVOYEZ PAR LA POSTE VOTRE FORMULAIRE DÛMENT REMPLI, SIGNÉ ET OBLITÉRÉ LE OU AVANT LE 24 FÉVRIER 2011, À L'ATTENTION DE L'ADMINISTRATEUR DES RÉCLAMATIONS À :**

Litiges Sur Les Titres de PetroKazakhstan Inc.

Administrateur des réclamations
Case postale 3355
London (Ontario) N6A 4K3

Si vous N'ÊTES PAS membre du Groupe de règlement, tel que défini dans l'Entente de règlement du 12 juillet 2010 (l'« Entente de règlement »), Ne SOUMETTEZ PAS de Formulaire de réclamation.

Si vous êtes membre du Groupe de règlement, vous êtes liés par les termes de tout jugement rendu dans le cadre du Litige, QUE VOUS AYEZ SOUMIS OU NON UN FORMULAIRE DE RÉCLAMATION, sauf si vous avez déjà choisi de vous retirer du Groupe de règlement.

II. DEFINITIONS

1. « Personne exclue » et « Personnes exclues » désignent (1) les Défendeurs qui sont partie du règlement, les affiliés aux Défendeurs qui sont partie du règlement ainsi que leurs directeurs, agents, filiales, affiliés, employés, fiduciaires, fonctionnaires, consultants, souscripteurs, conseillers, représentants, prédécesseurs, successeurs et cessionnaires actuels ou anciens; et (2) les entités sur lesquelles l'une des personnes ou l'une des entités susdites a ou a eu un contrôle de droit ou de fait au cours de la Période du recours.
2. « Réclamation réglée » et « Réclamations réglées » désignent toutes les réclamations, requêtes, poursuites, causes d'actions et tous les recours, qu'ils soient collectifs, individuels ou d'une autre nature, personnels ou par subrogation, les dommages encourus à tout moment et les responsabilités de toute nature, y compris les intérêts, coûts, dépenses, frais administratifs du groupe (y compris les frais administratifs), pénalités, honoraires des avocats (y compris les Honoraires des avocats du groupe), connus ou inconnus, soupçonnés ou insoupçonnés, en droit, en vertu d'une loi ou d'un droit sur l'actif, que les Abandonneurs ou l'un de ces derniers, directement ou indirectement, par voie de conséquence ou de toute autre fonction, n'ont jamais eu, ont maintenant ou peuvent, doivent ou pourraient dorénavant avoir, de quelque façon que ce soit, relativement à tout achat ou vente par les Défendeurs qui sont partie ou liés, pendant la période de règlement, une conduite alléguée (ou qui pourrait avoir fait l'objet d'une allégation) dans le Recours de l'Ontario ou dans le Recours de l'Alberta y compris, sans s'y limiter, toute réclamation qui ont été, qui pourraient avoir été ou peuvent être revendiquées, directement ou indirectement, au Canada ou ailleurs, à la suite ou en rapport avec des moyens allégués réglementaires, criminels ou civils pour délit d'initié, divulgation ou des violations semblables de la loi relative aux titres ou à la common law ou en rapport avec un complot allégué ou une autre entente illégale en vue de commettre un délit d'initié ou une divulgation à la suite de la vente des actions au Canada ou ailleurs y compris, sans s'y limiter, toute réclamation pour préjudices indirects, subséquents ou de suivi qui surviennent après la date susmentionnée de la présente en rapport avec toute entente ou conduite qui est survenue avant la date de la présente.
3. « Renonciataire » désigne, conjointement et solidairement, individuellement et collectivement, les Défendeurs qui sont partie au règlement et les affiliés aux Défendeurs ainsi que tous leurs directeurs, agents, employés, fiduciaires, fonctionnaires, consultants, souscripteurs, conseillers, représentants, successeurs, cessionnaires actuels et anciens respectifs et leurs héritiers, exécuteurs, administrateurs, successeurs et cessionnaires.

4. « Groupe de règlement » et « Membre(s) du Groupe de règlement » désignent toutes les Personnes, résidant au Canada ou ailleurs, qui ont vendu des Actions durant la Période de recours du Groupe, à l'exception des Personnes exclues.
5. « Période de recours du Groupe » désigne la période du 17 juin 2005 au 12 août 2005 inclusivement.
6. « Défendeurs qui sont partie au règlement » désigne 1000128 Alberta Ltd., CNPC International (Canada) Ltd., China National Oil & Gas Exploration & Development Corp., CNPC International Ltd. et PetroKazakhstan Inc.

III. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

1. Si vous avez détenu des actions ordinaires de PetroKazakhstan Inc. et les certificat(s) portant votre nom, vous étiez à la fois l'acheteur bénéficiaire et l'acheteur enregistré. Toutefois, si les certificats ont été enregistrés au nom d'une tierce partie, comme un prête-nom ou une firme de courtage, vous êtes l'acheteur bénéficiaire et la tierce partie, l'acheteur enregistré.
2. Utiliser la Partie I de ce formulaire « Identification du demandeur » pour identifier chaque vendeur enregistré. En outre, SI VOUS N'ÊTES PAS l'acheteur bénéficiaire et que vous remplissez une demande au nom de l'acheteur bénéficiaire, veuillez compléter la case « nom du requérant » de la Partie 1 « Identification du demandeur » à la première page du Formulaire de réclamation. CE FORMULAIRE DE RÉCLAMATION DOIT ÊTRE DÉPOSÉ PAR LE OU LES ACHETEURS BÉNÉFICIAIRES RÉELS OU PAR LE REPRÉSENTANT LÉGAL DUDIT OU DESDITS ACHETEURS DES TITRES PETROKAZAKHSTAN INC. ACTIONS ORDINAIRES SUR LESQUELLES CETTE RÉCLAMATION A ÉTÉ CRÉÉE.
3. Tous les copropriétaires doivent signer ce formulaire de réclamation. Tous les liquidateurs, administrateurs, tuteurs, conservateurs et fiduciaires doivent remplir ce formulaire et le signer au nom des personnes qu'ils représentent, joindre une preuve d'autorisation et indiquer leurs titres et leurs fonctions. Le numéro d'assurance sociale, le numéro d'entreprise ou tout autre identifiant fiscal ainsi que le numéro de téléphone de l'acheteur bénéficiaire peuvent être utilisés à des fins de vérification de la réclamation. Le défaut de fournir les renseignements précités pourrait retarder le processus de vérification de votre réclamation ou entraîner son rejet.

IV. FORMULAIRE DE RÉCLAMATION

1. Vous pouvez déposer votre Formulaire de réclamation auprès de l'Administrateur des réclamations en le lui postant dans les délais prescrits (voir les adresses dans la première partie de ces instructions).
2. Une réclamation distincte doit être remplie pour chaque compte dans lequel les actions ordinaires de PetroKazakhstan Inc. étaient détenues.
3. Vous devez fournir tous les renseignements demandés au sujet de **toutes** vos ventes d'actions ordinaires de PetroKazakhstan Inc. effectuées à n'importe quel moment entre le 17 juin 2005 et le 12 août 2005, inclusivement (la « Période de recours du Groupe »).
4. Indiquez chaque transaction effectuée durant la Période de recours séparément et par ordre chronologique selon la date de transaction, commençant par la date la plus ancienne. Vous devez fournir avec précision le mois, le jour et l'année de chacune des transactions de votre liste.
5. Les récépissés de confirmation de courtier ou tout autre document relatif à vos transactions d'actions ordinaires de PetroKazakhstan Inc. doivent être joints à votre réclamation.
6. Vous devez indiquer votre province de résidence au moment de la soumission du formulaire de réclamation.
7. Les demandes susmentionnées ont pour objectif de fournir le minimum de renseignements nécessaires au traitement de la plupart des réclamations. L'Administrateur des réclamations peut demander des renseignements supplémentaires afin de calculer vos pertes efficacement et de manière fiable. Dans les cas où l'Administrateur des réclamations ne peut pas, à partir des renseignements qu'il possède, effectuer le calcul avec précision ou à un coût raisonnable pour le Groupe, il peut, à certaines conditions, accepter la réclamation en attendant de recevoir des informations supplémentaires.
8. AVIS AU SUJET DES FICHIERS ÉLECTRONIQUES : Certains demandeurs ayant un grand nombre de transactions peuvent demander ou se faire demander de fournir les renseignements concernant leurs transactions dans un fichier informatique global. Si vous souhaitez déposer une réclamation par voie de fichiers électroniques en liasse, vous devez communiquer avec l'Administrateur au 1-866-432-5534 ou par courriel à Petro@npricepoint.com.

NÉGOCIÉES À LA BOURSE DE LONDRES (LSE) (LIVRE STERLING £)

E. Les actions ordinaires de PetroKazakhstan Inc. négociées en livres Sterling entre le 17 juin 2005 et le 12 août 2005, inclusivement :

VENTES

Date(s) de la/des vente(s) (par ordre chronologique)	Nombres d'actions ordinaires de PetroKazakhstan Inc.	Prix total de la/des vente(s) (Livres sterling £) y compris les commissions <i>Veillez arrondir au dollar le plus près</i>	Preuve de vente en pièce jointe?
J J / M M / A A A A			
1. <input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	£ <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> . <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="radio"/> O <input type="radio"/> N
2. <input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	£ <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> . <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="radio"/> O <input type="radio"/> N
3. <input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	£ <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> . <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="radio"/> O <input type="radio"/> N
4. <input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	£ <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> . <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="radio"/> O <input type="radio"/> N
5. <input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	£ <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> . <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="radio"/> O <input type="radio"/> N

Preuve en pièce jointe?

F. Nombres d'actions ordinaires de PetroKazakhstan Inc. à la clôture des marchés le 12 août 2005 :

O
 N

NÉGOCIÉES À LA BOURSE DE FRANCFORT (FSE) (EURO €)

G. Les actions ordinaires de PetroKazakhstan Inc. négociées en euros entre le 17 juin 2005 et le 12 août 2005, inclusivement :

VENTES

Date(s) de la/des vente(s) (par ordre chronologique)	Nombres d'actions ordinaires de PetroKazakhstan Inc.	Prix total de la/des vente(s) (Euro €) y compris les commissions <i>Veillez arrondir au dollar le plus près</i>	Preuve de vente en pièce jointe?
J J / M M / A A A A			
1. <input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	€ <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> . <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="radio"/> O <input type="radio"/> N
2. <input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	€ <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> . <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="radio"/> O <input type="radio"/> N
3. <input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	€ <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> . <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="radio"/> O <input type="radio"/> N
4. <input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	€ <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> . <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="radio"/> O <input type="radio"/> N
5. <input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	€ <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> . <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="radio"/> O <input type="radio"/> N

Preuve en pièce jointe?

H. Nombres d'actions ordinaires de PetroKazakhstan Inc. à la clôture des marchés le 12 août 2005 :

O
 N

Si vous manquez d'espace, ajoutez des pages supplémentaires (dans le même format que ci-dessus). Signez et inscrivez votre nom en caractères d'imprimerie sur chacune des pages supplémentaires.

VOUS DEVEZ LIRE ET SIGNER LA QUITTANCE À LA PAGE 6. LE DÉFAUT DE SIGNER LA QUITTANCE PEUT ENTRAÎNER UN RETARD DANS LE TRAITEMENT DE VOTRE RÉCLAMATION OU SON REJET.



SECTION III.

Option pour le versement d'indemnités en dollars canadiens (RÉSIDENTS NON CANADIENS)

Les résidents canadiens recevront des versements d'indemnités en dollars canadiens. Si vous n'êtes pas un résident canadien, votre versement d'indemnités, le cas échéant, sera en dollars américains, à moins que vous ne cochiez la case ci-dessous, indiquant votre préférence à recevoir la totalité de vos indemnités en dollars canadiens :

Je choisis de recevoir les indemnités en dollars canadiens

SECTION IV : Déclaration et Libération

Je (nous) déclare (déclarons), sous peine de parjure, et autant que je sache, de mon information et de ma conviction, que les renseignements sur ce Formulaire de réclamation sont véridiques, exacts et complets.

Je (nous) déclare (déclarons) que je (nous) vous ai (avons) divulgué tous mes (nos) actifs et toutes mes (nos) transactions de vente et de vente d'actions de PetroKazakhstan Inc. pour les périodes identifiées dans le présent Formulaire de réclamation.

Je (nous) déclare (déclarons) également que je (nous) ne suis (sommés) pas une Personne exclue ou des Personnes exclues.

Par la présente, je (nous) déclare (déclarons) pleinement, définitivement et à jamais avoir réglé la réclamation et libéré les Renonciateurs des Réclamations réglées; à condition toutefois que cette renonciation n'ait de force ou d'effet à moins que et jusqu'à ce que la date d'Entrée en vigueur soit effective.

Je (nous) reconnais (reconnaissons) et accepte (acceptons) que l'Administrateur des réclamations puisse divulguer aux tribunaux et aux avocats des parties aux recours tous les renseignements liés à ma (notre) réclamation.

(Signer votre nom ici)

(Signer votre nom ici)

(Dactylographier ou écrire en caractères d'imprimerie votre nom ici)

(Dactylographier ou écrire en caractères d'imprimerie votre nom ici)

(Titre de la personne qui signe, p. ex.,
Acheteur bénéficiaire, Exécuteur ou Administrateur)
Preuve des pouvoirs pour présenter les pièces jointes?

O N

(Titre de la personne qui signe, p. ex.,
Acheteur bénéficiaire, Exécuteur ou Administrateur)
Preuve des pouvoirs pour présenter les pièces jointes?

O N

LE TRAITEMENT ADÉQUAT DES RÉCLAMATIONS PREND BEAUCOUP DE TEMPS. NOUS VOUS REMERCIONS D'ÊTRE PATIENT.

Liste aide-mémoire:

1. Veuillez signer la libération et la déclaration ci-dessus.
2. N'oubliez pas de joindre vos pièces justificatives, si disponibles.
3. N'envoyez pas les certificats originaux de vos actions.
4. Conservez une copie du Formulaire de réclamation et de vos pièces justificatives.
5. Si vous désirez un accusé de réception de votre Formulaire de réclamation, veuillez l'envoyer par courrier recommandé et demandez un accusé de réception.
6. Si vous déménagez, veuillez envoyer votre nouvelle adresse à l'Administrateur.

Énoncé de confidentialité

Tous les renseignements fournis par le Demandeur sont recueillis, utilisés et conservés par l'Administrateur et par les Avocats du groupe en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDE) aux fins de l'administration de l'Entente de règlement, y compris l'évaluation de l'admissibilité du Demandeur en vertu de l'Entente de règlement. Les renseignements fournis par le Demandeur sont strictement confidentiels et ne seront pas divulgués sans le consentement explicite et écrit du Demandeur, sauf en conformité avec l'Entente de règlement.

« Avocats du groupe » désigne Siskinds LLP de London, en Ontario et Abells Regan LLP à Edmonton, en Alberta.

L'« Administrateur des réclamations » désigne NPT RicePoint Class Action Services Inc. de London, en Ontario.

